

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX
 Rédacteur en chef
 Abonnements: Trois mois, 13.50
 Six mois, 25.00
 Un an, 50.00
 Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois, 15 fr.
 La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
 Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, malgré réception d'avis contraire.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus :
 A ROUBAIX, aux bureaux du journal.
 A LILLE, à la succursale de l'Agence Havas, rue de la Gare et aux bureaux du Mémorial, Grande Place (entrée par les débris Saint-Étienne).
 A TOURCOING, rue d'Avray, 25.
 A ARMENTIÈRES, rue de Lille.
 A PARIS, aux bureaux de l'Agence Havas, Place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 2 JUIN 1881

BOURSE DE PARIS		1 ^{er} JUIN	2 JUIN
3 0/0 amortissable			
3 0/0	87 50	87 00	87 00
3 0/0 amortissable nouv.	87 25	87 15	87 15
4 1/2 0/0	114 75	114 75	114 75
5 0/0	119 20	119 00	119 00
Dépêche communiquée par M. M. Noullez, Canis-sié & Co.			
3 0/0	86 55	87 10	
3 0/0 amortissable	87 50	87 37	
3 0/0 amortissable nouv.	87 35	87 57	
5 0/0	119 00	119 71	
Banque de France			
0/0	0000	0000	
Banque d'Escompte			
0/0	830 00	832 00	
Hypothécaire			
0/0	690 00	685 00	
de Paris			
0/0	132 00	133 00	
Foncier Algérien			
0/0	732 00	000 00	
Foncier de France			
0/0	1720 00	1742 00	
Mobilier			
0/0	745 00	747 00	
Général			
0/0	722 00	727 00	
Union			
0/0	1279 00	1272 00	
Suez			
0/0	1867 00	1850 00	
Unité			
0/0	000 00	383 00	
Italien			
0/0	92 75	00 00	
Russie 1877			
0/0	94 5/8	93 70	
Landbank			
0/0	780 00	000 00	
Banque ottomane			
0/0	656 00	000 00	
Chemins espagnols			
0/0	8 00	798 00	
Chemins autrichiens			
0/0	829 00	825 00	
Lombards			
0/0	281 00	285 00	
Nord d'Espagne			
0/0	000 00	610 00	
Saragosse			
0/0	000 00	000 00	
Panama			
0/0	0 00	000 00	

DÉPÊCHES COMMERCIALES
 Dépêches de MM. Busch et Cie, de la Havre, représentés à Roubaix, par M. Bouteau-Grymonprez:
 Havre, 2 juin.
 Ventes 1,200 b. Marché baissant.
 Liverpool, 2 juin.
 Ventes 12,000 b. Marché haussant.
 New-York, 2 juin.
 New-York, 10 15/16.
 Rentes 5,000 b.
 New-Orléans low middling 77 1/2.
 Savannah 78 1/2

BULLETIN DU JOUR

Le scrutin de liste a été repoussé hier par la commission du Sénat! M. Waddington déposera son rapport demain vendredi, et la discussion aura lieu probablement samedi. C'est le seul fait important de la journée parlementaire d'hier que nous ayons à signaler.
 « Respect au Sénat! Qui sait si, à un certain moment, il ne deviendra pas notre suprême ressource... » Qui a prononcé cette phrase, dont la seconde partie n'exprime pas une confiance absolue? M. Gambetta, lui-même, à Cahors. Mais c'est vainement qu'on la chercherait dans le texte expurgé de l'Agence Havas ou dans le texte officiel publié par la République Française. C'est le Times qui a recueilli cet aveu dépourvu d'artifice. « Ces mots, dit-il, que toutes les personnes présentes ont entendus distinctement, ont, par là, profondément scandalisé les purs, et sur leur insistance, M. Gambetta a supprimé ces inconsiderés words.
 Pour « inconsiderés » ces paroles l'étaient. Deux jours après, en effet, la République française criait d'épigrammes la Chambre haute. Ah! que M. Gambetta a dû se féliciter de la « révision » qu'il avait fait subir à son discours! Eût-il pu, autrement, laisser dire par son journal que l'on n'avait pas à tenir compte de l'opposition du Sénat? Si cette Assemblée est destinée à être un jour notre « suprême ressource », était-il prudent de la déconsidérer à l'avance? Il est vrai que l'on ne s'attendait pas, à Cahors, à l'opposition que rencontre la loi Bardoux. Le Jupiter caducien pouvait croire que, sur son franchissement de source, tout allait rentrer dans l'ordre. Tout y rentrerait, d'ailleurs, qu'on ne s'y trompe pas. Les velléités de résistance que soulève le scrutin de liste s'apaisent. Le tort que l'on a eu, c'est d'avoir voulu mener le Sénat à la baguette: sa dignité froissée ne lui permettait pas d'obéir au commandement, ainsi qu'un peloton de soldats, mais il mettra « l'arme au pied » comme les autres; avec moins d'ensemble et, plus de lenteurs, voilà tout.
 Le Sénat, d'ailleurs, ne se trouve encouragé par personne. Les journaux indépendants qui l'avaient soutenu pendant longtemps, savent que tout l'arsenal du Luxembourg se réduit à des sabres en bois et à

des pistolets de paille. Les organes opportunistes qui le premier jour ont « coupé dans le pont » comme on dit, goguenardent et ricanent. Il n'y a que la Paix qui, avec le Télégraphe, soutienne MM. Waddington et Jules Simon. Mais la Paix n'a plus d'autorité, depuis qu'elle a été désavouée par M. J. Grévy; et le président de la République lui-même tient à se dégager! Il a fait annoncer qu'il se désintéressait au Sénat de la question du scrutin de liste, comme s'il en était désintéressé à la Chambre! Et dire qu'il se trouvait encore des âmes naïves au Luxembourg pour compter sur l'appui de M. J. Grévy!
 Est-ce que décidément on commencerait à gauche à sentir que la main de M. Gambetta pèse un peu lourdement sur les épaules de la majorité? Dans tous les cas, M. Boysset vient de faire acte d'indépendance, dans un discours prononcé au banquet régional de Châlons. En présence des autorités, du préfet, d'un ministre même, M. Cauchery, il a protesté contre le servilisme et a nettement accusé la tyrannie de M. Gambetta:
 « Il y a la politique de la direction, de la protection, de la « discipline », de la « tutelle », la politique du « pouvoir fort », de l'« Etat centralisé ». Or, le pouvoir fort, l'Etat centralisé étant représentés par des hommes, cette politique « confine au césarisme. » Dans l'état actuel des choses, état pacifique, régulier, normal, tout disposé au développement graduel et calme de nos destinées, « cette politique m'est profondément répulsive. » Je la repousse de « toute mon énergie, comme étouffante, comme énervante, comme dangereuse à tous les titres. » A l'intérieur, elle nous réserve les « mystifications » et la patience éternelle en face des réformes nécessaires. A l'extérieur, elle nous réserve « les aventures — comme sous l'Empire. »
 On assure que la députation de Saône-et-Loire a appuyé ce langage et que M. Gambetta traitera certainement de factieux. Mais la députation de Saône-et-Loire a été mal notée pour avoir voté en faveur du scrutin d'arrondissement, et elle se sait condamnée! C'est la certitude de son sort qui la rend peut-être aussi courageuse!

Comité de défense religieuse
 11 bis, rue Paul Louis Courier, précédemment 197, boulevard St-Germain
 Paris, mai 1881.
 Nous publions ci-dessous une récente circulaire du Comité de défense religieuse.
 On remarquera avec quel soin ce comité, fidèle à son mandat spécial, établit qu'il ne veut pas entrer sur le terrain politique et devenir un comité électoral. Chacun de ses membres conserve, sous ce rapport, sa pleine liberté d'appréciation et d'action. Si les dissidences qui se sont dessinées en ces derniers temps sur la conduite à tenir en matière électorale persistaient et s'accroissaient, le Comité de Défense religieuse ne s'y trouverait aucunement mêlé, et ses membres continueraient ensemble l'œuvre excellente qu'ils font avec tant de dévouement.
 Monsieur,
 Lorsque, en 1879, des projets de loi, inspirés par un jacobinisme sectaire, vinrent dissiper les dernières illusions et mettre à découvert les périls qui menaçaient toutes nos libertés religieuses, et plus particulièrement la liberté d'enseignement, les catholiques se réunirent dans une immense manifestation. Deux millions de signatures, recueillies en trois mois, attestèrent avec une imposante autorité que la France chrétienne ressentait l'outrage qui était fait à la dignité de ses croyances, et était résolue à poursuivre, par toutes les voies légales, la revendication de ses droits.
 Ce fut comme l'explosion d'un sentiment général et spontané. Devant cette première attaque, qui était l'annonce d'une politique de guerre et d'oppression contre la religion du pays, tous les catholiques comprirent que trois grandes obligations leur étaient imposées.
 La première, de créer par la parole, par la presse, par une propagande active et vigilante, une force d'opinion qui élevât la protestation à la hauteur des atteintes, et qui fut le point d'appui d'une résistance ferme et persévérante;
 La seconde, de créer par l'émulation, par l'exemple, par l'appel à toutes les bonnes volontés, à tous les dévouements, à toutes les générosités, une force de sacrifice qui fut capable de réparer au moins en partie, grâce au concert et à la fécondité des efforts volontaires, les ruines que l'hostilité officielle se préparait à accumuler.
 La troisième, d'opposer à la conjuration des forces gouvernementales et des passions révolutionnaires contre les libertés chrétiennes l'union de tous les catholiques pour la défense de ces mêmes libertés.

C'est pour aider à l'accomplissement de ce triple devoir, c'est pour favoriser la création de cette triple force que les comités de défense religieuse se sont fondés en 1880.
 Depuis une année, ils se sont efforcés de soutenir l'esprit public par de nombreuses conférences et par la diffusion de bons écrits, de susciter de généreux sacrifices pour sauver d'une destruction imminente nos écoles chrétiennes, de maintenir entre tous les catholiques cet esprit de concorde et d'union qui, devant les desseins implacables de nos adversaires, est le premier de nos devoirs et le plus précieux de nos sauvegardes.
 La lutte continue: les attaques se multiplient, elles mettent en péril les droits les plus sacrés et nos intérêts les plus chers.
 Les comités de défense religieuse doivent se fortifier et s'étendre pour répondre aux douloureuses nécessités d'une situation qui s'aggrave de jour en jour; ils doivent aussi se maintenir sur le terrain où ils ont jusqu'ici exercé leur action et où ils pourront rendre à l'avenir, comme ils l'ont fait pendant l'année qui vient de s'écouler, de grands et utiles services.
 Ce terrain est à la fois très vaste et très spécial. Nous demandons aux comités de redoubler de zèle et d'activité pour suffire à l'étendue de leur tâche; nous croyons devoir leur demander aussi de se renfermer dans la spécialité de leur œuvre pour en préserver la durée et mieux en assurer l'efficacité.
 Les comités ne doivent donc pas se transformer en comités électoraux à l'occasion du renouvellement prochain de la Chambre des députés. Il n'est pas créé dans ce but, et nous craignons d'ailleurs qu'à côté de l'accord qui existe heureusement entre tous leurs membres sur les questions religieuses il ne se produisît, sur des questions de conduite politique, des appréciations diverses.
 Désirant, avant tout, que les comités conservent leur caractère propre, et que l'esprit d'union qui préside à leur fondation ne s'altère pas, nous leur demandons de ne pas intervenir, en tant que comités, dans la lutte électorale, et de rester sur leur terrain spécial, en continuant et en se tenant prêts à reprendre après la bataille l'œuvre de défense religieuse qui était le devoir d'hier et qui sera celui de demain.
 Mais il ne saurait entrer dans notre pensée que les membres des comités, en ce qui concerne leur action personnelle, puissent et doivent se désintéresser des élections. Dans l'épreuve que traversont la religion et la patrie, l'indifférence n'est pas permise, elle n'est pas catholique, ni au citoyen.
 Aussi chacun se mèlera résolument à la lutte, selon les inspirations de sa conscience, dans la liberté de ses sentiments politiques, dans la sincérité de son dévouement à l'Eglise et à la France, et tous, nous en avons la ferme confiance, seront dominés par un devoir commun, qui planera comme une pensée supérieure au-dessus de tous les efforts, celui de gagner à la grande cause des libertés religieuses des défenseurs, qui lui soit plus que jamais nécessaires, et d'empêcher partout le succès de ses adversaires.
 Recevez, monsieur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.
 Les membres du comité de défense religieuse de Paris,
 CHESSERON, président.
 A. DE MUN, secrétaire général.
 O. DEPEYRE — E. ERNOUL — E. KELLER.
 — KOLB BERNARD — BARON DE MACKAU.
 — G. DE RAVIGNAN.

L'irresponsabilité des fonctionnaires.
 Dans la matinée du 27 juillet de l'année dernière, jour de foire à Montembœuf (Charente), le maire gambettiste de cette commune recevait la visite d'un brave homme lui demandant un récépissé de la déclaration qu'il faisait pour vendre sur la voie publique les exemplaires d'un journal qu'on venait de lui adresser à cet effet.
 Or, la loi oblige les maires à délivrer « immédiatement » ce récépissé, sans lequel la vente ne peut avoir lieu sur la voie publique.
 — Revenez demain, répondit le maire radical.
 — Mais, demain, la foire sera finie!
 — Tant pis! revenez demain.
 Le déclarant revint, une heure après, avec deux témoins, que le maire mit aussi à la porte, en s'écriant:
 — Vous m'em...
 La vente du journal sur la voie publique fut donc rendue impossible; un dommage avait été ainsi causé, dont le propriétaire du journal pria le tribunal civil de Confolens (devant lequel on assigna le maire), de vouloir bien fixer le chiffre.
 Nous avons dit, fait observer à ce propos le Napoléon, dans notre numéro du 20 mai, que le préfet de la République, dans la Charente, éleva un conflit sous prétexte que le maire, en disant: « Vous m'em... » n'avait agi que dans l'exercice de ses fonctions administratives, et échappait à la compétence des tribunaux civils.
 Le Tribunal des conflits vient de donner raison au préfet et au maire! Ainsi, un fonctionnaire gêne illégalement la liberté du travail et du commerce; le citoyen lésé réclame

des dommages intérêts; mais la République toute entière couvre ses agents et les rend irresponsables.
 « Vous m'em... » deviendra la réponse officielle des subalternes irresponsables de M. le ministre Consilans à tout citoyen qui viendra d'un droit dont la loi protège l'exercice.
 Et voilà la liberté dont on jouit en l'an de disgrâce 1881, sous la présidence — également irresponsable, — de M. Jules Grévy!

LE PRINCE IMPÉRIAL
 Il y a deux ans aujourd'hui, 1er juin, que le Prince Impérial est tombé, dans un ravin désert du Zouloand, sous les zagaies des sauvages. La sensation fut profonde en France et en Europe, devant un pareil événement.
 Mais, ce qu'il faut rappeler à l'honneur des honnêtes gens de tous les partis, c'est qu'ils ne mesurèrent pas leur émotion et leur larmes d'après de grossiers calculs de prévoyance et d'intérêt. Tout le monde pleura sur le jeune prince mort si loin de la France et si loin des siens, sur la veuve, sur la mère, survivant seule à ses plus chères, à ses dernières espérances terrestres.
 L'infortuné prince, pour qui des prières sont dites aujourd'hui à l'église Saint-Augustin de Paris et dans la modeste chapelle Sainte-Mary de Chislehurst, était digne des regrets qu'il inspire. On peut le dire aujourd'hui sans que ce témoignage soit suspect de flatterie pour lui ni pour personne, le Prince Impérial était largement doué des plus hautes qualités de l'intelligence et du cœur. Nul ne l'approchait sans subir le charme de sa douceur pénétrante et de sa gravité précoce, pleine de grâce. Profondément attaché à l'étude du redoutable problème qu'il espérait résoudre un jour, nulle question ne lui était étrangère, le travail et la méditation remplissaient toutes les heures de cette jeunesse pure et sévère, vouée aux affections pieuses et au devoir à remplir.
 Le sentiment supérieur intense, inextinguible, qui débordait de cette âme d'élite, c'était l'amour de la France. Il aurait voulu se dévouer pour elle en s'appuyant sur toutes les forces vives de la nation; mais une ambition si naturelle et si légitime s'accroissait en lui avec l'abnégation patriotique qui lui aurait fait sacrifier en toute circonstance ses intérêts personnels au bonheur et au repos de son pays.
 Avidé d'instruction et de perfectionnement autant que de gloire, il alla la chercher sur une terre lointaine où il n'a rencontré que la mort. Mais le souvenir de cette figure mélancolique et charmante vit à jamais dans le cœur de ceux qui l'ont connue; plus heureux toutefois, à son heure dernière qu'un autre prince de race, moissonné comme lui à la fleur de ses ans, il est mort libre en combattant seul contre cent, la poitrine en avant, la face élevée vers le ciel, en soldat et en chrétien. L'histoire, qui se souvient du duc de Reichstadt, accordera une page émue à la mémoire sans tache du Prince Impérial.
 AUGUSTE VITU.

L'anniversaire du Prince Impérial
 Un service solennel a été célébré, hier, à midi, en l'église Saint-Augustin, à l'occasion du deuxième anniversaire de la mort tragique du Prince Impérial.
 Deux mille personnes environ assistaient à la messe, dite par M. Abbé Laine, ancien aumônier de l'Empereur. Un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux, parmi lesquels le R. P. Bernard Chocarné, supérieur général des Pères Dominicains de Paris, avaient pris place dans le chœur.
 Les princes Louis et Joachim Murat représentèrent seuls la famille impériale. Dans l'assistance, nous avons remarqué: M. le maréchal Canrobert, le général Bourbaki, le général Fleury, Rouher, Godé, Bartholini, Oscar de Vallée, Grandperré, Charles Abbateucci, le baron Haussmann, Pinaré, Henri Chevreau, Camille Doué, Gavini, Jolibois, Lachaud, Bussan-Billault, le comte Daru, H. de Péne, le marquis d'Aulan, Jules Amigues, Janvier de la Motte père, de Camondo, le baron Larrey, Ferdinand Barrot, Albert Duruy, Eschassériaux, Leveret, Raoul Duval, Haentjens, Roy de Loulay, etc.
 A une heure, la cérémonie était terminée. Pendant que la foule sortait de l'église, l'orgue exécutait la Symphonie héroïque de Beethoven.
 Aucune manifestation n'a eu lieu au dehors, la foule s'est écartée silencieusement. Seul M. Jules Amigues a été l'objet d'une ovation de la part de quelques-uns de ses amis.

Agents des ponts et chaussées et Officiers territoriaux.
 M. le ministre des travaux publics vient d'adresser aux ingénieurs en chef la circulaire suivante au sujet du maintien de leurs agents dans les fonctions d'officiers de l'armée territoriale, après l'expiration du temps de service imposé par la loi.
 Monsieur l'ingénieur en chef,
 D'après les dispositions de l'article 56 de la loi du 13 mars 1875 sur la composition des cadres et des effectifs de l'armée territoriale, les officiers de l'armée territoriale peuvent, à l'expiration du temps de service exigé par la loi, être maintenus en activité, s'ils en forment la demande et s'ils remplissent encore les conditions d'habitude nécessaires. Dans le cas contraire, ils sont rayés des cadres et ils sont déchargés de toute obligation au point de vue militaire.
 M. le ministre de la guerre m'a récemment exprimé le désir que les chefs de service fussent invités à laisser toute latitude aux ingénieurs, conducteurs ou garde-mines placés sous leurs ordres, lorsque ceux-ci atteignent l'expiration de leur temps de service, pour conserver ou abandonner le grade dont ils sont pourvus. Il ne me paraît pas y avoir lieu, monsieur l'ingénieur en chef, de poser en principe absolu que l'administration ne pourra jamais inviter les ingénieurs conducteurs ou garde-mines à cesser leurs fonctions militaires à l'expiration du temps légal. Mais il importe de l'usage de cette faculté que dans les cas exceptionnels où l'intérêt du service l'exige absolument.
 Je vous prie donc, si l'un des fonctionnaires ou agents de votre service demandait à être maintenu sur les cadres de l'armée territoriale, et que vous visiez de faire cesser dans ce cas l'exécution des obligations de la loi militaire, de vouloir bien en référer à l'administration supérieure, seul juge des sacrifices qu'il est possible de faire à l'intérêt militaire sans compromettre la marche des services des travaux publics.
 Recevez, etc.

UN DÉMENTI
 La plupart de nos confrères ont annoncé avec l'agence Havas que le maréchal de Mac-Mahon allait publier un livre d'histoire contemporaine; que cet ouvrage, écrit en collaboration avec M. le général Broye, traiterait spécialement d'art militaire, et très incidemment des faits politiques qui se sont produits pendant qu'il était au pouvoir.
 Nous affirmons, dit le Voltaire, sur l'autorité de M. le général Broye lui-même, que le maréchal ne songe nullement à écrire l'histoire de sa présidence, et qu'il s'efforce même de n'y plus penser.

LETTRE DE PARIS
 (de notre correspondant particulier)
 Paris, le 1er juin 1881.
 La commission sénatoriale du scrutin de liste, éclairée par l'expérience de ce qui s'est passé au Palais-Bourbon, entend, dit-on, presser l'expédition de l'affaire, et ne laissera le moins de temps possible aux opportunistes pour désagréger la majorité qui s'est produite avant-hier dans les bureaux du Sénat. M. Waddington devrait donc avoir terminé son rapport au plus tard vendredi, de telle sorte qu'après avoir été approuvé par la commission, il pût être déposé samedi. La discussion en serait fixée à lundi et mardi au plus tard, on en aurait fini avec le question.
 C'est parfait! Mais les auteurs de ce plan de campagne ont-ils fait la part des amendements? C'est peu probable! Sinon, je dois les avertir que l'on travaille dans ce sens parmi les amis de M. Gambetta, qui comptent bien retarder le débat jusqu'à la fin de la semaine prochaine et mettre le temps à profit d'ici là.
 C'est dommage que M. Ribot, l'auteur de ce projet, n'ait pas pris la parole hier, ainsi qu'il se proposait, dans la discussion soulevée au Palais-Bourbon par l'article du Parlement, qui résume ses arguments, il aurait probablement obtenu le plus beau succès de la séance.
 Après avoir rappelé que, depuis seize mois que la République régit et gouverne, le Sénat a voté tout ce qu'on lui demandait, le retour à Paris, l'ammistie, qu'il n'a jamais entravé de réformes utiles que trois ministères se sont formés et écroulés sans qu'il y fut pour rien, et que toute son opposition s'est bornée à arrêter au passage quelques lois violentes ou mal faites, M. Ribot, après avoir démontré que, sans la suppression du Sénat, la révision manquera de base, est arrivé en forme de conclusion: que la véritable raison d'être de la campagne actuelle, c'est le besoin pour les intriguants de trouver un terrain sectoriel et pour les profonds politiques de l'Union républicaine d'intimider la première Chambre qui vient de nommer une commission contraire au scrutin de liste.
 J'ai tenu surtout à vous faire connaître ces raisons, parce qu'elles ont produit cette après-midi une vive impression au Luxembourg comme au Palais-Bourbon, où l'on se passait de main en main le journal de M. Dufrane.
 La correspondance adressée le 30 mai au Times avait également le privilège d'attirer l'attention du monde parlementaire. M. de Blowitz assure, en effet, qu'en parlant à Cahors de l'importance du Sénat, M. Gambetta a dit textuellement ceci: « Respect au Sénat! Qui sait

NOUVELLES MILITAIRES
 La Gauche républicaine s'est réunie hier, à quatre heures, sous la présidence de M. Devès pour examiner la proposition Laisant sur la réduction à trois ans du service militaire.
 Avant de se séparer la réunion a été primée, à l'unanimité, l'opinion qu'il convenait de hâter la discussion du budget.
 Les conférences de cavalerie. Quarante-deux généraux de division et de brigade de cavalerie, soixante officiers colonels ou lieutenants-colonels, ont été